

**Délibération N°7**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
"PAYS DE LAPALISSE"

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an **deux mil vingt-trois**  
Le **Six Avril à 19 heures**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes  
"PAYS DE LAPALISSE"

légalement convoqué en date du 31 Mars 2023 s'est réuni, à la  
Salle de la Grenette de Lapalisse, en séance ordinaire publique  
sous la présidence de

**Monsieur Jacques de CHABANNES, Président**

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THEVENOUX
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES. Mme QUATRESSOUS. M. BRUNIAU.  
Mme CHERVIN. M. ROUSSILHE. Mme MINARD de CHABANNES. M. BODIN.  
Mme PERICHON. Mme AUBIN
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. POTHIER
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD. Mme L'HULLIER
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- Commune de DROITURIER : M. POUZERAT, pouvoir à M. PLANCHE
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES, pouvoir à Mme WALRAET
- Commune de LAPALISSE : M. BOUCHET, pouvoir à Mme QUATRESSOUS
- Commune de LAPALISSE : M. FERBOS, pouvoir à Mme CHERVIN

Madame Delphine THEVENOUX a été élue Secrétaire.

Monsieur le Président présente à l'assemblée les dos-  
siers de demande de subventions déposés par les différentes  
associations en ce début d'année 2023.

Monsieur le Président propose d'attribuer - en 2023 - les  
subventions aux associations conformément au tableau annexé  
à la présente.

Le Conseil, entendu les explications de son Président, et  
après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le montant des subventions allouées à  
chaque association conformément au tableau annexé à la  
présente,

- d'autoriser Monsieur le Président à procéder au  
mandatement des subventions aux associations et d'inscrire les  
crédits correspondants à l'article comptable 6574 au Budget  
Primitif 2023 du budget général.

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,  
Le Président,  
J. de CHABANNES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
"PAYS DE LAPALISSE"

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE :	25
PRESENTS :	21
VOTANTS :	25

**OBJET :**

**SUBVENTIONS AUX  
ASSOCIATIONS - 2023**

Certifié exécutoire  
Transmis en Sous-Préfecture  
de Vichy le : 12 AVR. 2023  
Publié ou Notifié  
le : - 7 AVR. 2023  
Accusé Réception en Sous-Préfecture  
le :  
Ou Accusé Réception de la télétransmission  
le :

Le Président,  
J. de CHABANNES,  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
"PAYS DE LAPALISSE"

**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNÉE 2022**

**Inscrites à l'article 6574 : Subventions de fonctionnement aux associations  
et autres organismes de droit privé**

	<b>SUBVENTION 2023</b>
<b><u>Budget Général :</u></b>	
COS PAYS DE LAPALISSE	1 300,00 €
LES 5 CLOCHERS	600,00 €
MISSION LOCALE ESPACE JEUNES	8 640,42 €
COOPERATIVE ECOLE MATERNELLE COMMUNAUTAIRE	650,00 €
COOPERATIVE ECOLE ELEMENTAIRE COMMUNAUTAIRE	930,00 €
DIVERS (non affecté)	879,58 €
<b>TOTAL budget général :</b>	<b>13 000,00 €</b>
<b><u>Budget Annexe Office du Tourisme :</u></b>	
Les Compagnons du Temps	2 500,00 €
<b>TOTAL budget annexe Office de Tourisme :</b>	<b>2 500,00 €</b>